

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission patrimoine, voirie, travaux et environnement

Séance du 26 mars 2010

Séance du 10 mars 2010

22 Marchés publics - travaux espace Socio culturel Louis Lebrun – procédure adaptée

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme PORAS

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 38 |

Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	M. BELMHAND
Pouvoir à :	Mme RIFFAULT
Pouvoir à :	M. VARLET

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Par délibération en date du 14 décembre 2009, le conseil municipal a autorisé le maire à lancer et à signer le marché d'appel d'offres alloti concernant la réalisation de travaux de restructuration du local Louis Lebrun.

Dans le cadre de ces travaux et compte tenu de l'estimation globale du marché, il s'avère nécessaire de redélibérer

La ville de Creil va procéder à la réalisation de travaux de restructuration du local. Ces travaux comprennent :

- La modification du gros-œuvre, notamment la réfection des façades avant et arrière, des travaux d'assainissement, la démolition de cloisons intérieures,
- La réfection du chauffage, de la ventilation mécanique et de la plomberie,
- Le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures,
- La réfection des faux-plafonds, du doublage et de l'isolation acoustique,
- La rénovation de l'installation électrique,
- La réfection des peintures et revêtement de sol,
- L'équipement mobilier du local.
- La mise en œuvre d'éléments de métallerie (auvent, portes, volets, rideaux métalliques...)



Compte-tenu, d'une part, du montant estimé du marché et, d'autre part, des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer le marché de procédure adaptée conformément aux articles 26 II 5° et 28 dudit code pour la réalisation des travaux.

maintenant !

Le marché fera l'objet de 8 lots ci-après référencés :

- Lot n° 1 : gros-œuvre
- Lot n° 2 : menuiseries intérieures et extérieures
- Lot n° 3 : chauffage, ventilation, plomberie
- Lot n° 4 : faux-plafonds, doublage et isolation acoustique
- Lot n° 5 : électricité
- Lot n° 6 : peintures et revêtement de sol
- Lot n° 7 : mobilier
- Lot n° 8 : serrurerie

L'estimation globale du marché est fixée à 470 000 € H.T. (562 120 € T.T.C.)

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 26 II 5° et 28 dudit code,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2009,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission patrimoine, voirie, travaux et environnement en date du **10 mars 2010**,

Considérant le besoin pour la ville de Creil de lancer un marché public pour la réalisation de travaux de restructuration du local Louis Lebrun,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : de rapporter la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2009.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer le marché en procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux de restructuration du local Louis Lebrun pour un montant global de 470 000,00 € H.T.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

Article 4 : d'imputer les dépenses aux crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville.

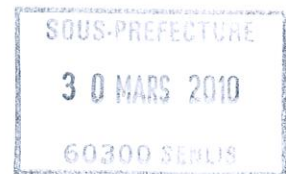
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

3 0 MARS 2010

Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 31.03.10. Signature Le Maire.

Nicole CAPON



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE